

Conseil Municipal du 1er décembre 2014

Excusés : C. Jacobs (Pouvoir à R. Dolin), X. Francisco (pouvoir à G. Gentaz)

Secrétaire de séance Roger Dolin

Plan Communal de Sauvegarde : Présentation des grands chapitres du plan communal de sauvegarde, les différents risques auxquels la commune est exposée (risques naturels, risques technologiques, risques météorologiques, risques sismiques, risques liés aux transports par route et par voie ferrée.)

Mise en place de la cellule de crise : Responsable des opérations de secours :M. Rival, Secrétariat :B. Pradier, G. Bertola –Boudinaud, Responsables des actions communales : C. Berthollier, M. Raposo, Cellule d'accueil : B. Belony, K. Perrin, I. Garnier, Cellule d'accompagnement : J. Gallin-Martel, C. Deroux-Dauphin, G. Gentaz, L. Glad, Cellule logistique : P. Bonnaire, A. Rahis, M. Piraudon, J.P. Mailles, V. Bonnet, S. Pontarollo.

Projet Educatif de Territoire : Le fonds d'amorçage pour la mise en place de la modification des rythmes scolaires sera reconduit l'an prochain à condition que la commune mette en place un PEDT. Le Conseil Municipal décide de se joindre aux communes du Val d'Agny qui ont commencé à élaborer un PEDT, dans le cadre de la mutualisation au sein de la CAPI.

Sont désignés : J. Gallin-Martel, S. pontarollo, G. Bertola-Boudinaud et L. Glad, pour participer à l'élaboration du PEDT avec la Val d'Agny. (unanimité)

Enquête Publique sur le déclassement de voiries du domaine publique :

Compte-rendu de l'enquête publique, examen des points qui ont été soumis à l'enquête publique

Consultation pour la maîtrise d'oeuvre des locaux des services techniques : Fixation des critères de la consultation : Qualité du dossier, compétences professionnelles, moyens, coût des prestations.

Demande d'exonération de loyer de Nivolos-Market : La gérante a demandé de reconduire l'exonération de loyer au vu des résultats du magasin. Le conseil municipal décide d'accorder une exonération de loyer et de TEOM pour un an.(unanimité)

Information sur l'avancement de la zone d'activité du Vernay. Pour le moment, les dépenses restent dans le budget défini au départ. Toutefois, il convient de prolonger la voirie interne à la zone, car du fait du retrait de Paillet, aucune entreprise ne souhaite de grand lot. La prolongation de la voirie permettra de créer plusieurs lots supplémentaires de petite taille.

Téléthon : Préparation de la manifestation.

Colis des retraités : Composition des colis retenue par le CCAs, 132 colis individuels, 118 colis couples. Distribution des colis le samedi 20 décembre à partir de 9h00.

Sécurité du DOJO au Foyer : Décision de protéger les fenêtres par un film plastique et un doublage en polycarbonate. Acceptation du devis de Paccalin pour un montant de 616,02€ (unanimité)

Redevance d'occupation du domaine public pour le gaz : Acceptation de la convention avec le SEDI (Syndicat Départemental de l'Energie) pour percevoir cette redevance pour le compte de la commune, moyennant des frais de recouvrement de 10% (unanimité)

Accès handicapés au stade municipal : Décision de remplacer le tourniquet par un dispositif permettant le passage des fauteuils motorisés et des poussettes. Devis de fourniture de l'entreprise SEMCO pour un montant de 3195,60€. Il restera à prévoir la pose et l'adaptation de l'entrée. (unanimité)

City stade et jeu pour enfants : Décision de pose d'un filet de protection pour protéger le jeu des

ballons du city-stade. (unanimité) et d'ajouter un panneau rappelant les règles de vie

Tarifs de location des salles : Maintien de tous les tarifs 2015 au niveau de 2014.

Fixation d'un tarif pour une utilisation du Gymnase par un clu extérieur à la commune 150€ la journée. (unanimité)

Tarif des concessions dans le cimetière : Concession simple (trois places ) : 90,00€, double (six places) 150€ pour trente ans.

Case de columbarium : 310€ pour 15 ans.

Nettoyage de printemps : décision de se joindre à la date prévue par le SMND, soit le samedi 28 mars 2015.

Compte-rendu des commissions CAPI : Transports, sports, culture, numérique et mutualisation, Isère Porte des Alpes et commission communale jeunesse et loisirs.